

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Eric JOB, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDDRE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Eric VIALA

Étaient absents excusés:

Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Franck DE MAGALHAES, David GENEIX, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Jérôme LUSSERT, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Gérard POUDEROUX

Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE

Alain GRIFFE pouvoir à Eric VIALA

Pierre JUILLARD pouvoir à Pierrick ROCHE

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER

Jérôme LUSSERT pouvoir à Michel PORTENEUVE

Thierry MATHIEU pouvoir à Gilles AMAT

Bernard PAGENEL pouvoir à Daniel MEISSONNIER

Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD

Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL

Roland VERNET pouvoir à Philippe LEBERICHEL

Date de convocation : 25 janvier 2024
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET
Membres en exercice : 57
Présents : 30 – Pouvoirs : 11 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Adoption du rapport d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 5211-36, D. 2312-3 et D. 5211-18-1 ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2024 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit être accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires ;

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires présente les évolutions prévisionnelles des recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement des différents budgets ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2024 ;

Le Conseil communautaire,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires 2024 du budget principal et des budgets annexes de Hautes Terres Communauté ;
- **D'ADOPTER** le présent rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



1^{er} Février 2024



L'ANALYSE MACRO ECONOMIQUE

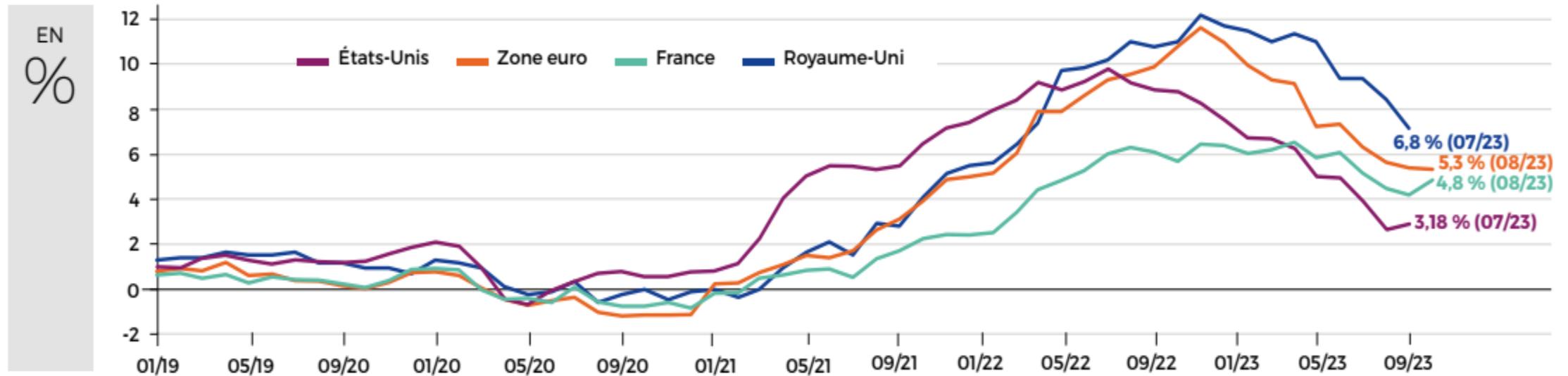
- Ralentissement de la croissance mondiale corrélée à une inflation en baisse mais toujours élevée

En France :

- Croissance ralentie à 1,0% en 2023 contre 2,5% en 2022
 - Prévision de 1,4% en 2024
- Inflation de 4,9% en 2023 contre 5,2% en 2022
 - Prévision de 2,6% pour 2024
- Déficit public : 4,9% du PIB en 2023 contre 4,8% en 2022
 - Prévision de 4,3% du PIB en 2024

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

© La Banque Postale

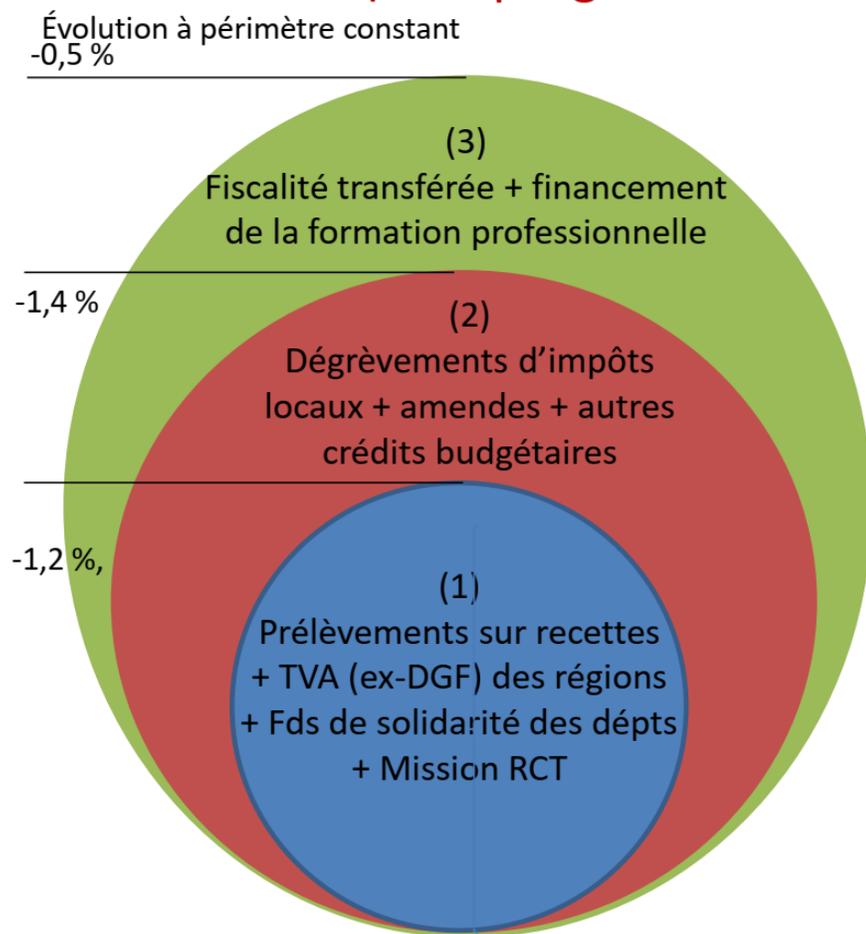


Source : IHS, LBP.



Les principales dispositions de la LFi 2024

- Transferts financiers de l'Etat = 107,8 Md €



(1)+(2)+(3) Ensemble des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales 107,8 Mds€ dans le PLF pour 2024 dont fiscalité transférée 38,7 Mds€

(1)+(2) Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales hors fiscalité transférée et formation professionnelle 68,2 Mds€ dans le PLF pour 2024

(1) Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales 54,8 Mds€ dans le PLF pour 2024



Les principales dispositions de la LFi 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

- Transferts financiers de l'Etat = 107,8 Md €
 - Augmentation de la DGF à périmètre constant : 27 Md € (dont +320 M € en 2024)
 - FTCVA : 7,1 Md € (dont +404M € en 2024)
 - Compensation réduction de 50% des valeurs locatives de TFB et CFE des locaux industriels : 4 Md €
 - Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle EPCI : 890 M € (en baisse de 4 M € en 2024)
 - Compensation exonérations impôts locaux : 664 M € (dont +25,9 M € en 2024 (suppression CVAE notamment))
 - Soutien exceptionnel aux collectivités hausse prix énergie : 400 M € (baisse de 1,53 Md € en 2024)
 - Dotation aménités rurales (dotation biodiversité) : 100 M € (dont +52,7 M € en 2024)



Les principales dispositions de la LFi 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Mesures fiscales

- Etalement de 4 ans (contre 2 initialement) de la suppression de la CVAE. La CVAE est désormais perçue par l'Etat et compensée (pour HTC par une fraction de TVA)
- Exonération de TFB des logements locatifs sociaux faisant l'objet de travaux de rénovation lourde pour les adapter au changement climatique d'une durée de 15 ans (portée à 25 ans pour les travaux faisant l'objet d'une demande d'agrément avant le 31/12/2026)
- Exonération de TFB d'une durée de 3 ans des logements âgés de plus de 10 ans ayant fait l'objet de dépenses de rénovation énergétique d'au moins 10 000 € l'année précédente, ou d'au moins 15 000 € au cours des 3 années précédentes
- Exonération de TFB d'une durée de 5 ans des logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale
- Taxe de séjour : télédéclaration pour les plateformes de réservation



Les principales dispositions de la LFi 2024

Création de France Ruralités Revitalisation

- Suppression des ZRR et ZORCOMIR au 30/06/2023
- Classement en zone « France Ruralités » des communes :
 - Membres d'un EPCI à fiscalité propre ayant une densité inférieure à la densité médiane des EPCI de la métropole, un revenu médian par unité de consommation inférieur ou égal au 35^{ème} centile des revenus médians des EPCI de métropole
 - Ou, sur décision du préfet de région, membres d'un bassin de vie répondant aux mêmes critères
 - Ou situés dans un département ayant une densité démographique inférieure au tiers de la moyenne nationale et dont la population a diminué de +4% entre 1999 et 2019
- Classement en zone « France Ruralités Plus » des communes :
 - Classées dans le 1^{er} quart des communes France Ruralités membre d'un EPCI confronté depuis 10 ans à des difficultés particulières
 - En fonction d'un indice synthétique calculé sur la base de critères de revenus, de population et d'emploi



Les principales dispositions de la LFi 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Création de France Ruralités Revitalisation

- Exonération facultative de CFE et de TFB des immeubles situés en zone « France Ruralités Revitalisation », rattachés à un établissement industriel, commercial, ou artisanal bénéficiant des exonérations spécifiques d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu applicables aux créations d'établissements intervenues entre le 01/07/2024 et le 31/12/2029 suivie d'un abattement dégressif sur 3 ans
- Exonérations applicables aux extensions d'immeubles des les zones « France Ruralités Revitalisation Plus »
- Exonérations valables 5 ans

Délibérations à prendre dans les 90 jours suivant la publication des classements



Les principales dispositions de la LFi 2024

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

- Fond vert : 2,3 Md €
- DETR : 1,04 Md€
- DSIL : 570 M €



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Projets pour l'attractivité du territoire et les services à la population

- Une offre de services mobilité pour proposer des alternatives au « tout voiture »
- Plan Vélo avec les axes Lioran/Murat et Murat Neussargues-en-Pinatelle et Massiac/Molompize
- Poursuite de la rénovation de l'habitat privé avec l'OPAH RR
- Poursuite des aides économiques aux entreprises

Un programme pour s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques

- Poursuite de la restructuration et de l'optimisation de la gestion des déchets
- Approbation d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments avec les premières actions (rénovation énergétique de la maison médicale de Massiac)
- Développement des énergies renouvelables : photovoltaïque et réseau de chaleur

Projets en lien avec les communes

- Poursuite des études en vue du transfert de compétence eau/assainissement
- Elaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité

Recettes de fonctionnement

- Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2024 (stables depuis 2017)
- Revalorisation des bases d'imposition de 3,9% en 2024

Impôt	Taux imposition
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17,14%
Cotisation foncière des entreprises	28,24%

- Dynamique fraction de TVA (+4%)
- Suite à création de HTC en 2017, lissage des taux sur une durée maximale de 12 ans

Orientation : Pas de hausse des taux d'imposition en 2024

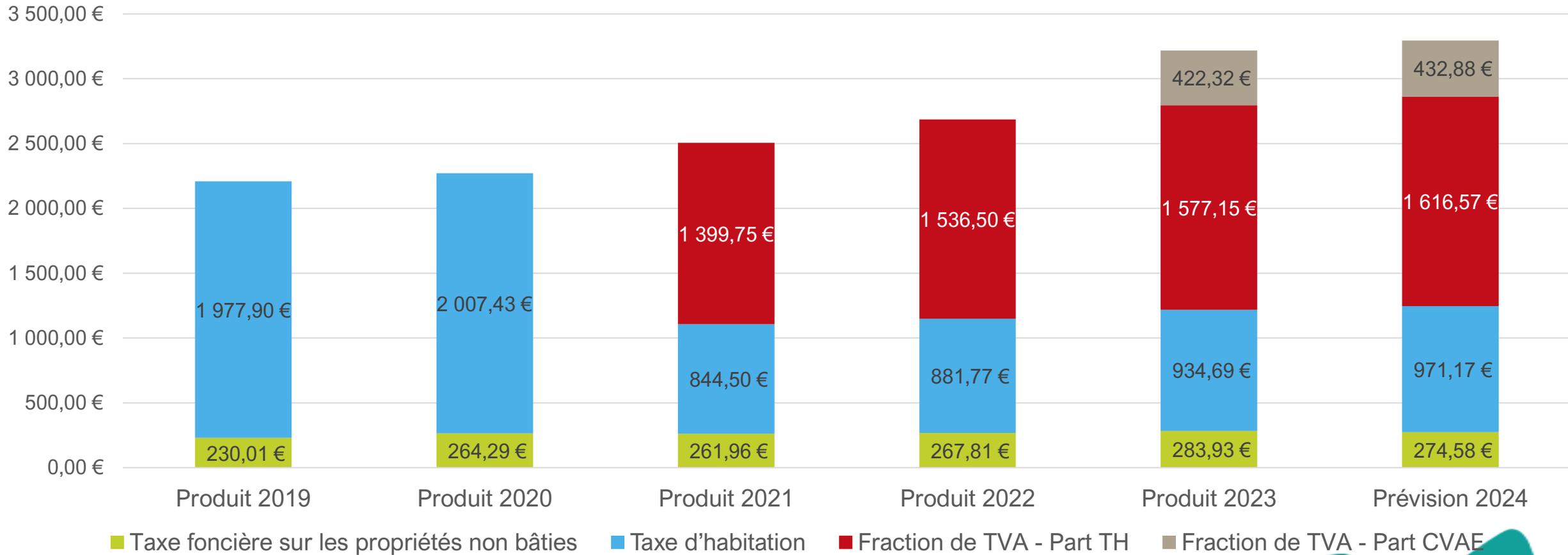


Les orientations du budget principal

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Recettes de fonctionnement

Evolution de la fiscalité ménage (en milliers d'€)



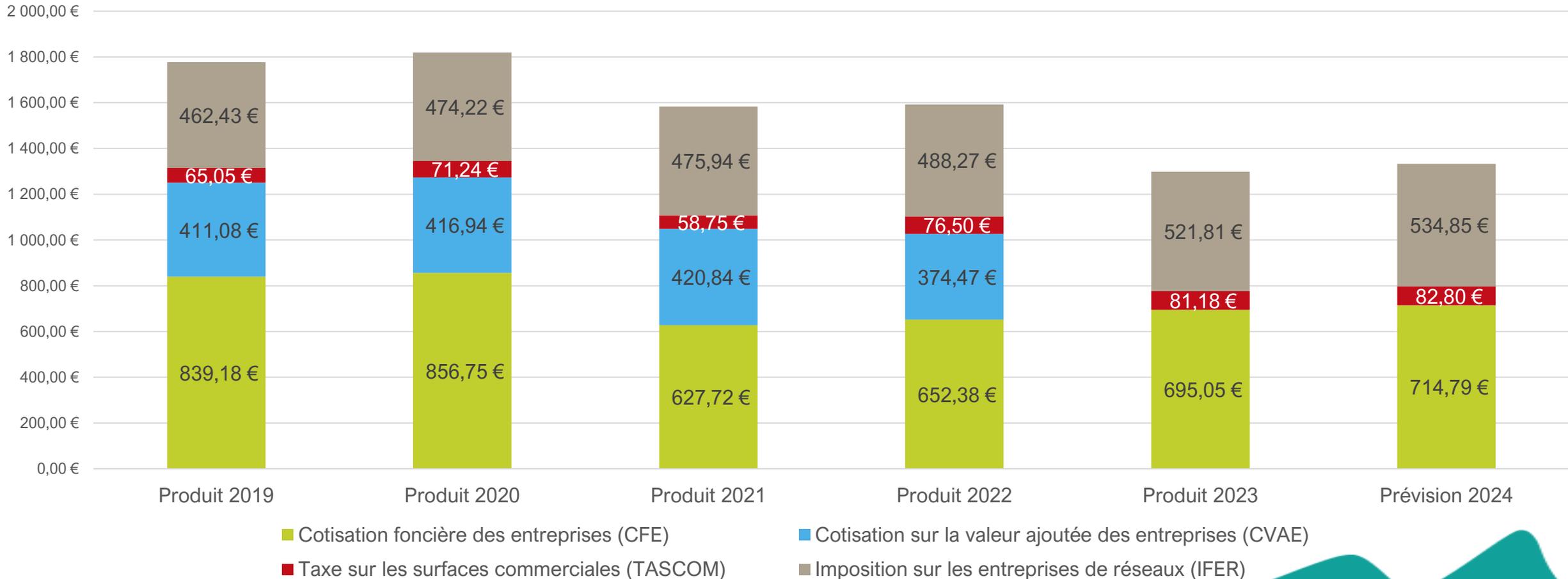


Les orientations du budget principal

Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Evolution de la fiscalité économique (en milliers d'€)



Recettes de fonctionnement

- Les dotations et participations :
 - Stabilité de la dotation intercommunalité
 - Baisse de la dotation groupement de collectivités de 2%
 - Baisse du FPIC
 - Maintien dotation réforme TP et FNGIR à niveau constant
 - Non renouvellement des aides aux postes (contrats aidés)
 - Hausse des allocations compensatrices selon la dynamique fiscalité : compensations taxes foncières et contribution économique territoriale
 - Subventions pour postes et fonctionnement des services :
 - Les 4 Maisons France Services
 - Les aides en faveur des actions enfance et jeunesse : aides CAF et MSA
 - Programme Avenir Montagnes : Avenir Montagnes Ingénierie et Avenir Montagnes Mobilité
 - Aide suivi / animation OPAH RR
 - Financement des postes conseiller numérique
 - Aides pour actions culturelles et école de musique



Les orientations du budget principal

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Recettes de fonctionnement

- Les autres produits de gestion courante :
 - Augmentation des loyers de 3%
 - Prend en compte les loyers des 2 villages d'entreprises

- Les produits de services :
 - Maintien des produits de service (régie culture, MSAP, école de musique) à un niveau constant

Dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général
 - Electricité : augmentation de 30% en 2024
 - Energie, combustibles, carburants : augmentation de 5% en 2024
 - Fournitures, frais de petit équipement, fournitures administratives, locations, téléphonie, maintenance, entretien locaux : +5% en 2024
 - Etudes transfert compétence eau et assainissement
 - Prestations de services :
 - Culture
 - Suivi / animation de l'OPAH RR
 - Mise en place d'actions en lien avec la mobilité
 - Taxes foncières : +3,9% (selon revalorisation des bases)

Orientation : Maintenir une offre de services aux habitants

Dépenses de fonctionnement

- Les participations organismes extérieurs :
 - Maintien des participations avec des augmentations (+5%)
 - Etude structuration bassin versant Rhue
- Les charges de personnel :
 - Maintien des effectifs présents
- Les atténuations de produits
 - Attributions de compensation : révision à venir (compétence document d'urbanisme et service commun ADS)
 - Fond National de Garantie Individuelle des ressources : montant fixe
 - Fond de Péréquation des recettes intercommunales et communales : pas d'augmentation
 - Reversement de la taxe de séjour à Hautes Terres Tourisme et au Département

Orientation : maintien des effectifs / Charges de personnel à atténuer par les postes financés



Les orientations du budget Principal

Programme d'investissement

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

- Les poursuites des travaux engagés
 - Restauration du petit patrimoine
 - Renovation de burons
 - Aides économiques aux entreprises
 - OPAH RR
- L'engagement de nouvelles opérations
 - Premières phases du plan vélo (Massiac-Molompize et Neussargues-Lioran)
 - Plan de rénovation énergétique des bâtiments
 - Valorisation des espaces naturels sensibles du Lac du Pêcher, de la Roche de Landeyrat et des estives de Chastel



Les orientations du budget déchets ménagers

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Les recettes de fonctionnement

- Stabilité du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2024
- Revalorisation de la base TEOM : +3,9%
- Produits de services :
 - redevance spéciale stable
 - vente de ferraille, cartons
- Dotations et participations :
 - Non renouvellement des aides aux postes de l'Etat de 50%,
 - Eco-organismes



Les orientations du budget déchets ménagers

Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

- Electricité : +30%
- Energie, carburant, entretien bennes ordures ménagères : hausse prévisionnelle de 5%
- Prestations de services :
 - Mise en décharge et enfouissement des déchets par le SYTEC (augmentation de la TGAP de 7 € en 2024)
 - Location et transport des bennes des déchetteries de Massiac et Neussargues-en-Pinatelle et du quai de transfert : augmentation
 - Collecte des extensions de colonnes de tri
 - Collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux
 - Caractérisation de bennes

- Les charges de personnel

- Non remplacement de départs en retraite

- Les Participations

- Maintien de la participation SYTEC

Orientations : Poursuite de la restructuration et de l'optimisation de la collecte des déchets en vue de limiter l'augmentation des coûts



Les orientations du budget déchets ménagers

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Le programme d'investissement

- Fin des travaux de la restructuration de la déchetterie de Neussargues
- Etude pour la création d'une nouvelle déchetterie à Massiac
 - Subventions DSIL et DETR sollicitées
- Renouvellement du parc de bennes à ordures ménagères
- Acquisition colonnes extensions consignes de tri
- Mise en place de points d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire
- Prise en compte de l'évolution de la réglementation en matière de biodéchets



Les orientations du budget prestations de services aux communes

Les recettes de fonctionnement

- Les produits de services :
 - Recettes de prestations de services pour le compte des communes :
 - Intervention du chantier d'insertion
 - Intervention du service voirie : déneigement, entretien voirie des communes
 - Location du broyeur
 - Poursuite du programme Petites Villes de Demain
- Les dotations et participations
 - Maintien des aides aux postes pour le chantier d'insertion
 - Subvention d'équilibre du budget principal

Orientation : Réflexion sur le service proposé aux communes



Les orientations du budget prestations de services aux communes

L'investissement

- Acquisition d'une pelle

Orientation : Proposer un service plus qualitatif aux communes et sur l'ensemble du territoire

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE





Les orientations du budget réseau de chaleur bois

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Le fonctionnement

- Recettes : Vente de chaleur
 - complexe sportif,
 - Ecole,
 - Gendarmerie,
 - Résidence locative,
 - Collège,
 - Lycée professionnel
- Dépenses : Contrat P1 « gestion des approvisionnements » : fourniture énergie sortie chaufferie
- Dépenses : Contrat P2 « entretien courant » : exploitation et entretien des installations de production de chaleur



Les orientations du budget réseau de chaleur bois

L'investissement

- La fin des travaux du changement électrofiltre (bardage bois)
- L'installation de pompes en vue de réduire la consommation
- La mise en accessibilité de la salle d'accueil
- L'élaboration d'un schéma directeur

Orientation : Elaboration d'un schéma directeur pour préparer l'avenir



Les orientations du budget Plateformes photovoltaïque

- Budget créé au 01/01/2023 doté de l'autonomie financière
- En fonctionnement :
 - Recettes : vente d'électricité
 - Dépenses : maintenance, télétransmission des données
- En investissement (travaux engagés en 2023) :
 - Photovoltaïque Murat : dépose de panneaux existants et installations de nouveaux panneaux

Orientation : Contribuer à la préservation des ressources naturelles tout en générant de nouvelles recettes



Les orientations budgétaires du budget pôle viande de Neussargues-en-Pinatelle

- Rappel : pôle viande = 1 SPIC géré par la commune de Neussargues-en-Pinatelle dans le cadre d'une régie dotée de l'autonomie financière
- Par bail emphytéotique, la commune a confié à HTC le bien en vue de la réalisation de travaux d'aménagement et de mise aux normes
 - Coût opération : 2,2 M €
- En fonctionnement :
 - Recettes : redevance annuelle de la régie municipale à revoir
 - Dépenses : maintenance, vérifications périodiques, assurances
- En investissement :
 - Diagnostic assainissement
 - Amélioration du système d'assainissement
 - Réfection de la toiture

Orientation :

Travailler en collaboration avec la régie des abattoirs et les agriculteurs pour répondre aux besoins locaux



Les orientations du budget traitement des boues des stations d'épuration

- Recettes :
 - 0,24 € / m³ d'assainissement consommé
- Dépenses
 - Participation au budget environnement du SYTEC

Orientation : Réflexion sur le tarif pour prendre en compte le coût réel supporté par le SYTEC et le cout du curage des lagunes



Les orientations des budgets ZA et terrains

- ZA Colombier Massiac :
 - Recettes : vente de lots (12 € / m²)

Orientation : Proposer du foncier disponible pour l'installation de nouvelles activités

- Commercialisation de terrains à bâtir à Massiac
 - Recettes : vente de 2 lots (35 € / m²)
 - Dépenses : travaux de viabilisation des 2 lots (9 500 €)



LA PROSPECTIVE 2024/2026

BUDGETS CONSOLIDES

Budgets consolidés

Projection des recettes de fonction- nement

Stabilité des taux d'imposition

Hausse des bases d'imposition de 7% en 2023 puis 3,9% en 2024 et 2% les années suivantes

Dynamique fraction de TVA

Stabilité voire légère augmentation des produits de services

Stabilité de la dotation intercommunalité

Baisse de la dotation groupement de collectivités de 2% annuellement

Dotations et participations : financements de postes et services connus à ce jour (avec échéance)

Locations : +2 à 3% annuellement

Budgets consolidés

Projection des dépenses de fonction- nement

Hausse cout énergie : +30% en 2024 et 5% les années suivantes

Intégration de nouvelles dépenses

Suivi animation de l'OPAH RR (programmation pluriannuelle)

Bouquet mobilité

GEMAPI sur le bassin versant de la Rhue

Augmentation des charges de personnel de 2 à 3% annuellement

Prise en compte de la participation à la complémentaire santé des agents dès 2026

Révision des attributions de compensation pour tenir compte de la révision des documents d'urbanisme communaux et du service ADS

Augmentation des participations aux organismes extérieurs de 3% à 6%

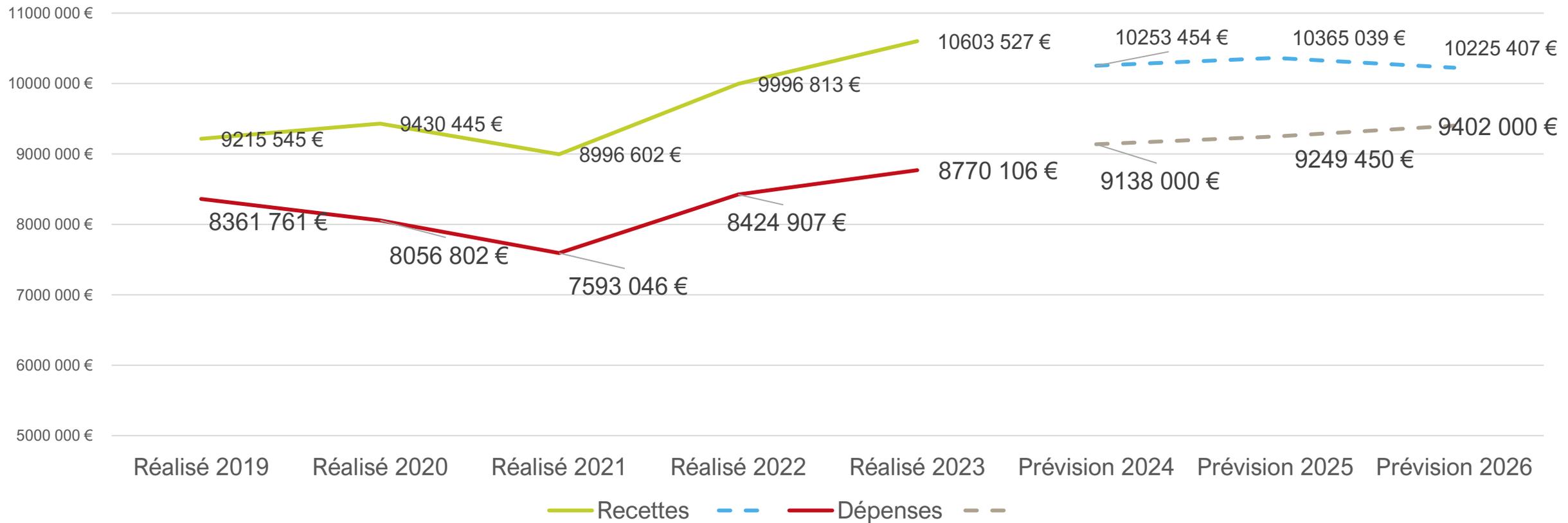


Analyse financière prospective

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Budgets consolidés

Evolution dépenses et recettes de fonctionnement 2019/2026

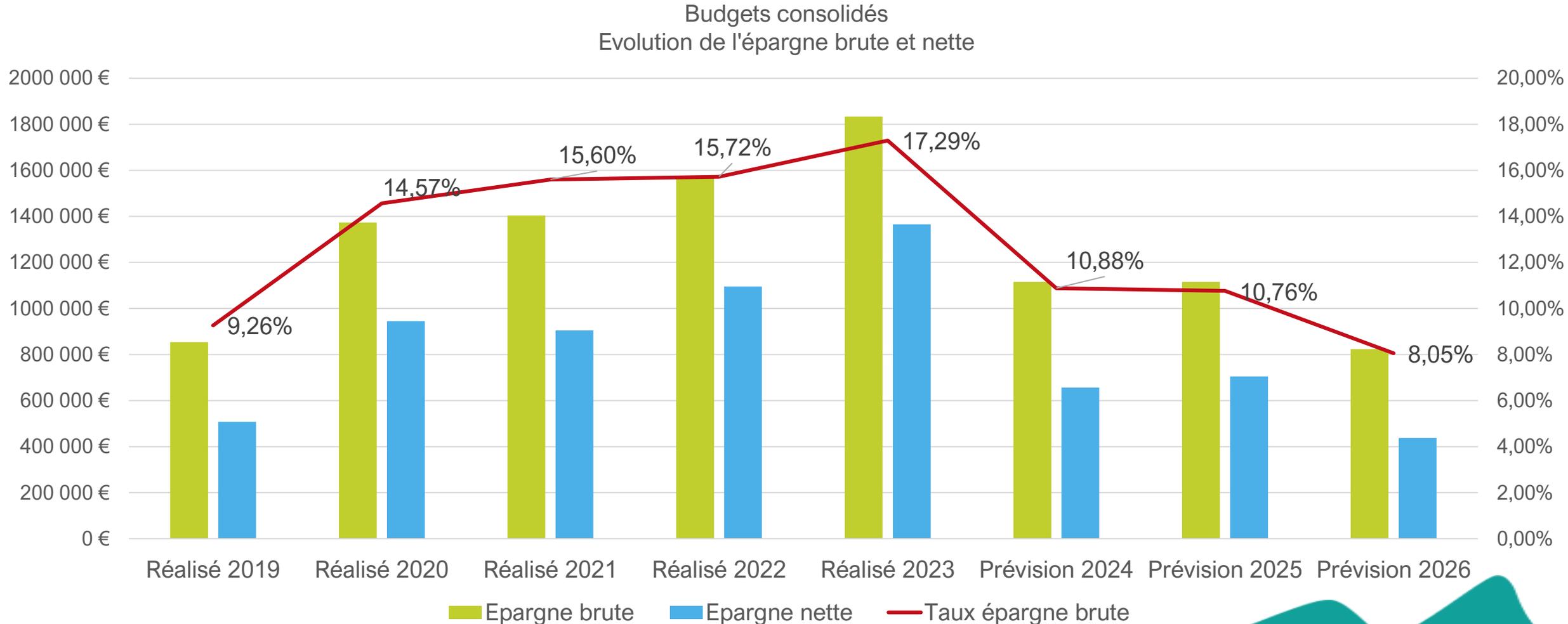




Analyse financière prospective

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Budgets consolidés



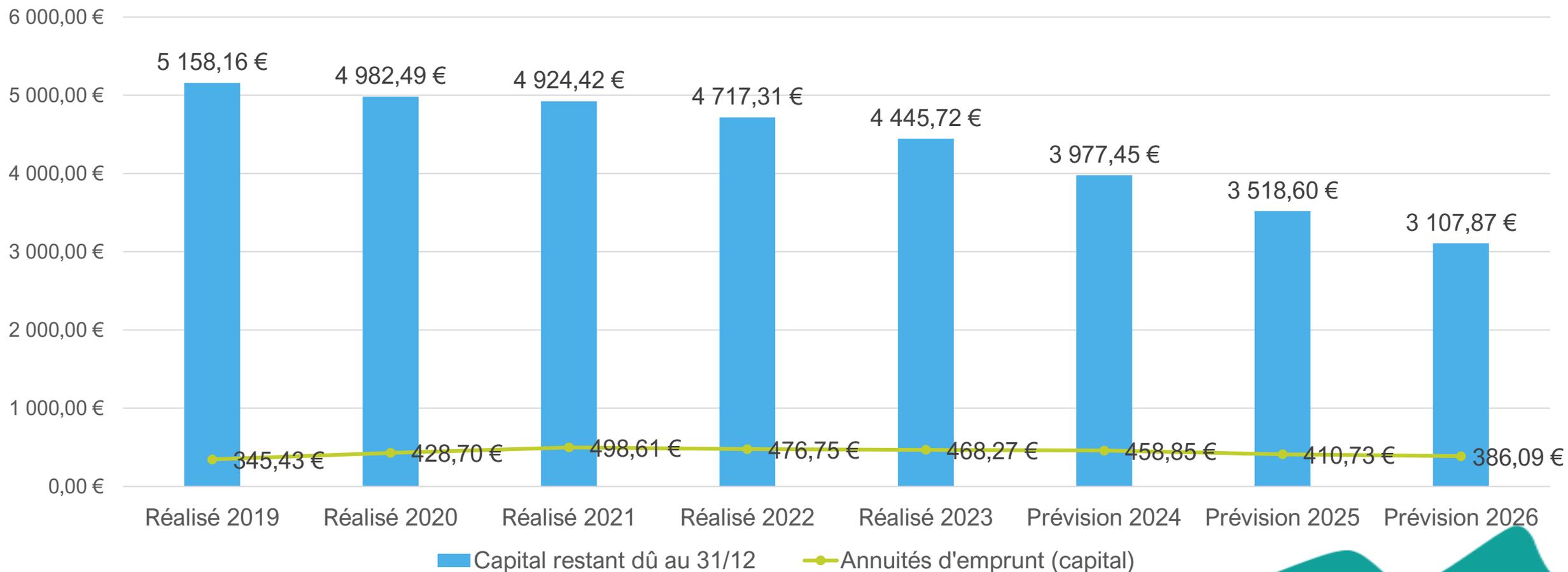


Analyse financière prospective

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Budgets consolidés

Encours de la dette (en milliers d'€)



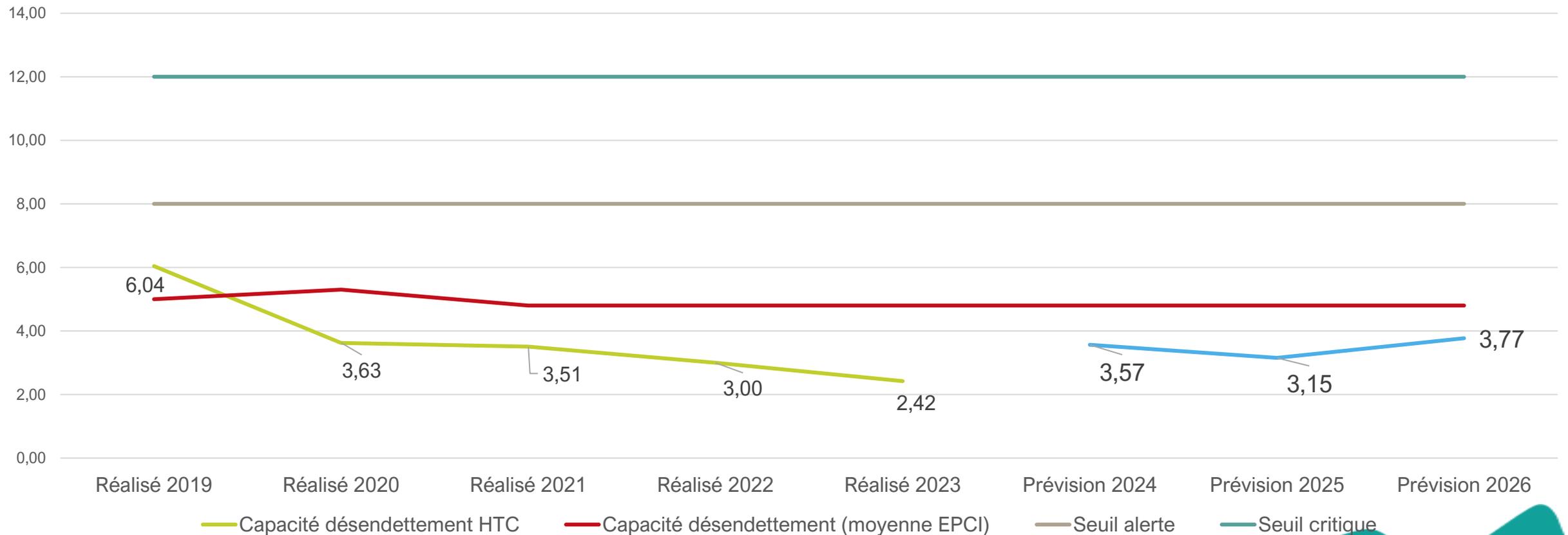


Analyse financière prospective

Budgets consolidés

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 015-200066637-20240201-2024_CC_025-DE

Capacité de désendettement



Budgets consolidés

Etat du personnel au 31/12/2023 : 76 agents soit 67,15 ETP
(66,27 ETP au 31/12/2022)

- Temps de travail : 1607 heures annuelles pour un agent à temps complet
- Les avantages du personnel :
 - CNAS : amélioration des conditions des agents avec diverses prestations (aide à la rentrée scolaire, participation culture, participation séjour vacances...)
 - Participation de HTC à la garantie maintien de salaire
 - Depuis 07/2021 : mise en place du RIFSEEP pour les agents titulaires
- Fin 2022 : Dépenses de personnel / DRF = 29,25%
 - Moyenne EPCI = 38,90%
- Fin 2023 : Dépenses de personnel / DRF = 30,71%

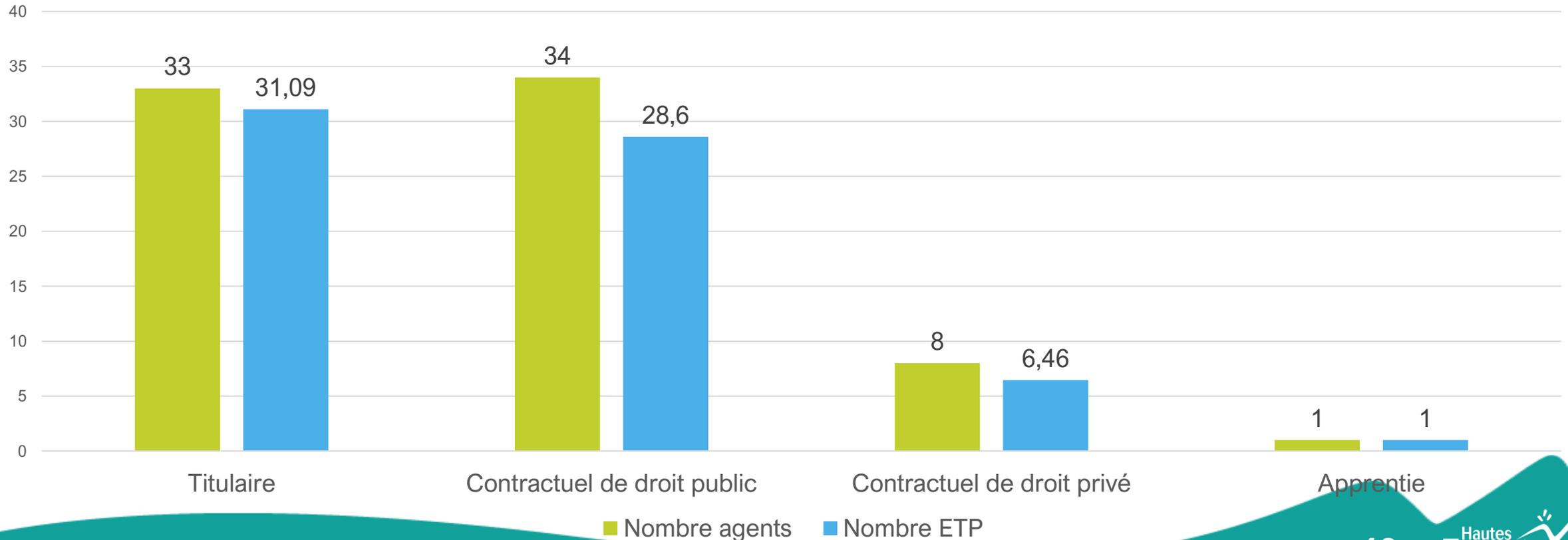


Analyse financière prospective

Budgets consolidés

Etat du personnel au 31/12/2023 : 76 agents soit 67,15 ETP

Répartition des agents par statut



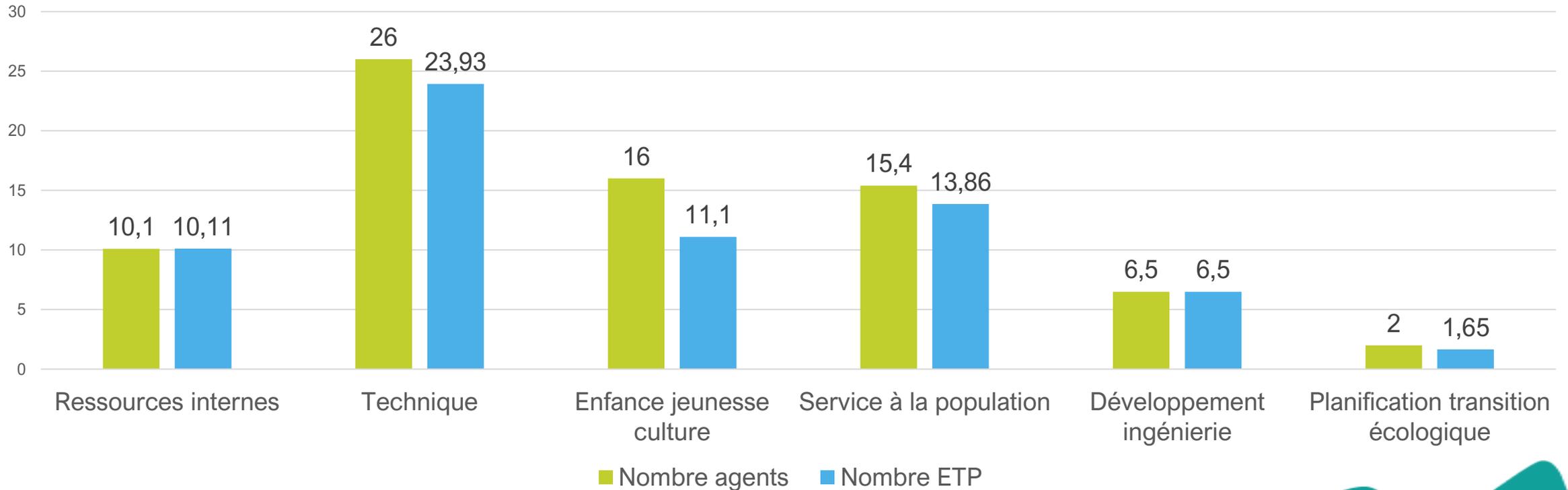


Analyse financière prospective

Budgets consolidés

Etat du personnel au 31/12/2023 : 76 agents soit 67,15 ETP

Répartition des agents par pôle



Budgets consolidés – Programme investissement

- Un programme d'investissement entre 18 et 22,5 M € sur la période 2023/2026
- Taux de subvention estimé : 57%
- Possibilité de recours à l'emprunt pour financer les investissements

- Sur la période 2017/2022 : investissement à hauteur de 20 M € (subventions à hauteur de 63%)

La prospective ne prend pas en compte le transfert de la compétence eau et assainissement – Les données seront complétées à l'issue de la finalisation des études en cours